

## ANNEXE III. LA COMITOLOGIE.

### 1. AU NIVEAU CENTRAL.

#### **1.1. Comité de coordination de la prévention des risques professionnels et des risques d'atteinte à l'environnement du ministère de la défense.**

Créé par l'arrêté de référence h), le comité de coordination de la prévention des risques professionnels et des risques d'atteinte à l'environnement du ministère des armées a pour mission :

- de faciliter au niveau ministériel l'expression d'une vision partagée des problématiques de prévention ;
- d'améliorer la coordination en terme d'objectifs, de priorités, d'échéances et de moyens ;
- de développer le travail collaboratif en vue de renforcer la cohérence dans la mise en œuvre des politiques de prévention ;
- de favoriser la promotion des bonnes pratiques au profit des réseaux des acteurs de ces deux domaines.

Ce comité se réunit en tant que de besoin et au moins deux fois par an, à l'initiative de son président.

#### **1.2. Comité environnement du ministère des armées.**

Créé par la note de référence gg), le comité environnement du ministère des armées, présidé par le haut fonctionnaire au développement durable du ministère des armées (HFDD MINARM) est une instance d'animation et de concertation ayant pour principales missions de favoriser l'échange sur les thématiques intéressant la filière environnement du MINARM, faciliter la compréhension et la bonne mise en œuvre des politiques environnementales, et de renforcer la coordination du réseau environnement du MINARM, tout en favorisant la promotion des bonnes pratiques.

Ce comité ne se substitue pas aux comités existants, comme le comité développement durable.

#### **1.3. Réunion de gouvernance des plans de prévention des risques technologiques.**

Par lettre en référence hh), l'inspection des installations classées de la défense a proposé au cabinet du ministre des armées qui l'a accueillie favorablement, l'organisation du pilotage du programme de réalisation des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), à travers la tenue d'une réunion semestrielle, co-présidée par le directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) et le chef de l'inspection des installations classées de la défense, avec la participation des armées, directions et services.

#### **1.4. Tournée des ports de l'autorité de coordination pour les affaires nucléaires, la prévention et la protection de l'environnement pour la marine.**

La tournée des ports d'ALNUC est organisée une fois par an dans les ports de Brest, Toulon, Cherbourg et Paris (1). Ce rendez-vous annuel avec les échelons intermédiaires constitue pour l'autorité de coordination de la protection de l'environnement dans la marine, une occasion pour contrôler l'effectivité des processus de maîtrise des risques mis en œuvre, l'application de la politique environnementale de la marine et pour recueillir les préoccupations des autorités déléguées, des responsables de site, des autorités organiques et des chefs d'organismes/exploitants.

#### **1.5. Séminaire environnement.**

Le séminaire environnement est organisé annuellement par le bureau maîtrise des risques de l'EMM.

Il rassemble les acteurs du réseau environnement de la marine et des invités extérieurs (inspecteurs du CGA/IS/IIC, représentants - des états-majors, directions et services, industriels, universitaires, scientifiques et éventuellement des membres de réseaux associatifs ou des collectivités territoriales) amenés à intervenir pour éclairer le réseau marine sur différentes thématiques, qu'elles soient de nature réglementaire ou pratique.

Le thème de la journée est choisi en fonction de l'actualité ou de la conjoncture. Cette journée est mise à profit pour partager les enseignements du retour d'expérience et échanger les bonnes pratiques ainsi que les initiatives locales.

## **2. AU NIVEAU DES ÉCHELONS INTERMÉDIAIRES.**

### **2.1. Conférence de coordination de prévention des bases de défense.**

Les organismes relevant de la marine participent à la conférence de coordination de la prévention (CCP) organisé par le COMBdD de rattachement. La CCP se réunit semestriellement afin d'informer les chefs d'organismes et les chargés d'environnement et de santé et sécurité au travail (SST) sur les sujets d'actualité en matière de PMRE : nouvelle réglementation, plan d'action local, retour d'expérience, sujets d'expertises, etc.

Le COMBdD ou son représentant désigné préside la conférence de coordination de la prévention qui a notamment pour objet de :

- permettre à ce dernier, dans la limite de ses attributions, d'arrêter en liaison avec les chefs d'organisme les priorités et de faire dégager les crédits nécessaires dans la satisfaction des demandes de prestations, en matière de soutien commun lié à maîtrise du risque d'atteinte à l'environnement. À ce titre, la conférence de coordination peut être une instance décisionnelle complémentaire du conseil de coordination des bases de défense (BdD) ;
- recenser les expertises techniques et qualifications mobilisables présentes dans les organismes ou antennes d'organismes implantés dans la base de défense ;
- soutenir la réalisation des campagnes de maîtrise du risque d'atteinte à l'environnement du ministère des armées.

### **2.2. Comité mixte énergie local.**

Les organismes relevant de la marine participent au CMEL présidé par le COMBdD assisté dans les domaines techniques par le SID. Le CMEL est l'entité de gouvernance de la fonction énergie qui siège 2 fois par an. Le CMEL a pour principale mission de décliner au niveau local le plan d'action arrêté par le comité énergie. Il est responsable de la maîtrise des consommations en fluides de la BdD et se prononce sur l'organisation de leur approvisionnement.

### **2.3. Réunions environnement d'arrondissement maritime.**

Des réunions organisées périodiquement et/ou ponctuellement sont mises en place par chaque autorité délégataire. Rassemblant tous les fonctionnels de l'environnement implantés dans l'arrondissement maritime, ces réunions sont organisées pour partager les enseignements du retour d'expérience et diffuser des bonnes pratiques (sensibilisation sur les déchets, l'eau, les achats durables, opération rade propre, etc.).

Ces réunions peuvent être réalisées dans le cadre de la conférence de coordination de la prévention (CCP) au titre du COMBdD. Dans ce cas, les organismes de l'arrondissement maritime situés en dehors du périmètre de la base de défense concernée peuvent y être conviés et *a minima* informés des débats et des arrêtés de décision.

---

(1) ALNUC se réserve le droit de réaliser le cas échéant des visites d'opportunité dans tout site marine où une thématique particulière devrait être abordée.